



Compte-rendu de CE du mercredi 27 janvier 2021

Membres présents :

Mme Elise BLAIZOT, représentante du SCAC, Ambassade de France
M. David BALLIEU (proviseur)
Mme Karine SAKO (directrice)
Mme Delphine CASTRE (CPE)
M. Rémi SALOMON (représentant du personnel enseignant 1er degré)
M. Paul GOZDEK (représentant du personnel enseignant 1er degré)
Mme Chrystel DELAIGUE (représentante du personnel enseignant 2nd degré)
Mme Maelle LONGUEVILLE (représentante du personnel enseignant 2nd degré)
Mme Nathalie OCRAN-EDMUND (représentante des parents d'élèves)
Mme Joan HADDAD (représentante des parents d'élèves)
Mme Julie AYETEV (représentante des parents d'élèves)
Mmes Julie HELLEMANN et Alice COLES (membres du CA)

Membres absents :

Mlle Eva BOLAC (représentante des élèves au CE)
Melle Zaya TOUMBOU (représentante des élèves au CE)
Melle Jana GHANDOUR, vice-présidente du CVL

Ordre du jour :

- Adoption du PV du 11 novembre 2020
- Adoption du PV du 2 décembre 2020
- Adoption du calendrier scolaire 2021 2022
- Présentation du budget 2021
- Carte des emplois rentrée 2021
- Devoirs type Baccalauréat du samedi matin suite à l'annulation des épreuves de spécialité de mars.
- Questions diverses

Une suggestion de Mme Delaigue : pourrait-on envisager une heure de fin de réunion ?
Le proviseur : 3 h de conseil d'Établissement (début de séance 15h donc fin 18h)

1 Adoption du PV du 11 novembre 2020
Approuvé

Adoption du PV du 2 décembre 2020
Approuvé

2 Adoption du calendrier scolaire 2021 2022

août-21	septembre-21	octobre-21	novembre-21	décembre-21	janvier-22	février-22	mars-22	avril-22	mai-22	juin-22	juillet-22
1 di	2 ve	3 sa	4 ve	5 lu	6 ma	7 di	8 sa	9 ve	10 lu	11 me	12 ve
2 lu	3 ma	4 ve	5 di	6 lu	7 me	8 sa	9 ve	10 lu	11 me	12 ve	13 sa
3 ma	4 ve	5 di	6 lu	7 me	8 sa	9 ve	10 lu	11 me	12 ve	13 sa	14 di
4 me	5 di	6 lu	7 me	8 sa	9 ve	10 lu	11 me	12 ve	13 sa	14 di	15 ve
5 sa	6 lu	7 me	8 sa	9 ve	10 lu	11 me	12 ve	13 sa	14 di	15 ve	16 lu
6 ve	7 di	8 lu	9 me	10 sa	11 ve	12 lu	13 me	14 ve	15 di	16 lu	17 me
7 sa	8 lu	9 me	10 sa	11 ve	12 lu	13 me	14 ve	15 di	16 lu	17 me	18 ve
8 di	9 me	10 sa	11 ve	12 lu	13 me	14 ve	15 di	16 lu	17 me	18 ve	19 sa
9 lu	10 me	11 sa	12 ve	13 lu	14 me	15 ve	16 di	17 lu	18 me	19 ve	20 sa
10 ma	11 ve	12 di	13 lu	14 me	15 ve	16 di	17 lu	18 me	19 ve	20 sa	21 di
11 me	12 sa	13 ve	14 lu	15 me	16 ve	17 di	18 lu	19 me	20 ve	21 di	22 sa
12 ve	13 di	14 lu	15 me	16 ve	17 di	18 lu	19 me	20 ve	21 di	22 sa	23 ve
13 sa	14 lu	15 me	16 ve	17 di	18 lu	19 me	20 ve	21 di	22 sa	23 ve	24 lu
14 di	15 me	16 sa	17 ve	18 lu	19 me	20 ve	21 di	22 sa	23 ve	24 lu	25 me
15 lu	16 me	17 sa	18 ve	19 lu	20 me	21 ve	22 di	23 lu	24 me	25 ve	26 sa
16 ma	17 ve	18 di	19 lu	20 me	21 ve	22 di	23 lu	24 me	25 ve	26 sa	27 di
17 me	18 sa	19 ve	20 lu	21 me	22 ve	23 di	24 lu	25 me	26 ve	27 di	28 sa
18 ve	19 di	20 lu	21 me	22 ve	23 di	24 lu	25 me	26 ve	27 di	28 sa	29 ve
19 sa	20 lu	21 me	22 ve	23 di	24 lu	25 me	26 ve	27 di	28 sa	29 ve	30 lu
20 di	21 me	22 sa	23 ve	24 lu	25 me	26 ve	27 di	28 sa	29 ve	30 lu	31 me
21 lu	22 me	23 sa	24 ve	25 lu	26 me	27 ve	28 di	29 lu	30 me	31 ve	
22 ma	23 ve	24 di	25 lu	26 me	27 ve	28 di	29 lu	30 me	31 ve		
23 me	24 sa	25 ve	26 lu	27 me	28 ve	29 di	30 lu	31 me			
24 ve	25 di	26 lu	27 me	28 ve	29 di	30 lu	31 me				
25 sa	26 lu	27 me	28 ve	29 di	30 lu	31 me					
26 di	27 me	28 sa	29 ve	30 lu	31 me						
27 lu	28 me	29 sa	30 ve	31 lu							
28 ma	29 ve	30 di	31 lu								
29 me	30 sa	31 ve									
30 ve	31 di										
31 sa											
heures 0	heures 105	heures 55	heures 110	heures 95	heures 105	heures 70	heures 95	heures 80	heures 85	heures 110	heures 20
jours 0	jours 22	jours 11	jours 22	jours 13	jours 21	jours 14	jours 19	jours 16	jours 17	jours 22	jours 4
nombre total d'heures de classe sur l'année :										900	
nombre total de jours de classe sur l'année :										181	

Rappel des critères d'élaboration du calendrier.

Volume annuel de jours de classe : 180 jours répartis sur 36 semaines.

5 périodes de travail, de durée comparable, séparées par des périodes de vacances soit un rythme de 7/2.

Durée hebdomadaire : 25h soit 900h/an

Une journée travaillée est de 5h au primaire, on prend pour référence le volume du primaire pour le calcul des heures du calendrier

Les jours fériés ne sont pas décomptés des jours travaillés.

Le calendrier scolaire ne peut pas commencer avant le 1^{er} septembre car les résidents nouvellement arrivés commencent leur contrat à cette date.

Le calendrier scolaire a reçu un avis favorable du conseil d'école et du conseil du second degré.

Un parent suggère de reporter les 4 jours de juillet et donc de raccourcir des petites vacances. Mme AYETÉY, parent d'élève anglophone dit que 15 jours de vacances, c'est trop long. M. le Proviseur explique qu'il faut une semaine à un enfant pour casser son rythme de l'école et que la deuxième semaine permet le repos nécessaire pour une reprise dans de bonnes conditions. Il n'est pas favorable à cette demande.

Nous rappelons que ce calendrier est proposé par l'IEN (Inspecteur de l'Éducation Nationale) de Lomé à l'ensemble des pays de la zone.

Vote pour l'approbation du calendrier scolaire 2021-2022 :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 12

Calendrier adopté

3 Présentation du budget 2021

Mme BOURGET, DAF, présente le budget 2021 et rappelle en préambule les grands principes budgétaires.

Le budget 2021 est présenté au CA sous forme d'un Power Point.

- Evolution du budget 2020/2021 : +10% en recettes et +11% en dépenses.
Le budget 2021 est construit sur un effectif de 680 élèves soit +32 (2020).
- Comparatif entre les tarifs du LFA et les tarifs des autres écoles internationales d'Accra
Il est noté que les tarifs des autres écoles internationales sont nettement plus élevés.

Modification tarifaire :

- Augmentation de 2.5% des frais de scolarité, soit en moyenne 147 €/an/enfant.
- Maintien des frais de 1^{ère} inscription : 3 000 €

Evolution des recettes :

- Liée au nombre d'élèves projeté en septembre 2021 (+32)
- Impact de la hausse des tarifs (2.5%)
- Liée au nombre de 1^{ère} inscription et réinscription (+145)

Evolution des dépenses : considérant l'année 2020 comme « exceptionnelle » en lien avec la crise sanitaire, l'augmentation de certaines dépenses 2021 peut être liée à une reprise d'activité normale (élèves en présentiel) :

- Dépenses énergétiques
- Dépenses pédagogiques

La prévision des dépenses d'entretien liées à la crise sanitaire sont en augmentation (+20K).

Les dépenses de personnels (rémunérations/charges sociales) sont en augmentation (+157K) liée à la création de nouveaux postes et prévision de renouvellements suite aux départs (dont +32K).

Les dépenses d'investissements : 335 719 €

- Les travaux d'infrastructure envisagés sont liés essentiellement à la sécurité : 200 000 €
- Achat de collection/livres (BCD/CCC) : 11 000 €
- Manuels en location : 9 740 €
- Matériel informatique et audiovisuel : 48 809 €
- Mobilier/divers matériels pédagogiques : 64 840 €

Questions/réponses :

Mme Delaigue : + 300 000 pour l'année 2021 si nous atteignons cette prévision ce serait très bien au vu de la situation actuelle

Le proviseur : c'est peut-être ambitieux mais si nous y arrivons, ce sera un bon résultat

Mme Longueville : Y a-t-il des nouvelles inscriptions ?

Le proviseur : oui en PS mais aussi dans d'autres classes de maternelle et en élémentaire avec des élèves qui viennent d'autres écoles internationales qui n'ont pas réouvert comme LINCOLN.

-Pourquoi des tablettes APPLE au primaire ?

La directrice : Meilleure qualité pour une pratique régulière avec des enfants en primaire

M. SALOMON pense que l'on pourrait acheter un matériel informatique moins onéreux

Au cours de la discussion sur l'achat des tablettes, Mme Longueville a été surprise de la réduction du budget du CCC pour l'année prochaine et a souligné le fait que l'achat de ces tablettes semblait très conséquent surtout lorsque l'on fait un état des lieux du CCC et de la BCD. Ces deux espaces seraient à rénover de façon conséquente, il faudrait y allouer un budget important. Le choix d'acheter des tablettes si chères pour un public si jeune devrait peut-être être rediscuté surtout en ce moment où les enfants ont passé beaucoup de temps derrière un écran.

M. Ballieu souligne ensuite qu'il y a quelques années des discussions avaient eu lieu avec les enseignants du secondaire quant à l'intérêt de doter progressivement le CDI d'un parc de tablettes (ou liseuses).
Mme. Longueville a également ajouté qu'il semble important de rénover la BCD et le CCC de façon significative.

4 Carte des emplois rentrée 2021

Approbation de la création d'un poste de résident 2nd degré EPS (RES2 EPS) pour la rentrée 2021
Demande adoptée par l'ensemble des 12 votants

2018 - suppression poste EEMCP2 Anglais

-suppression poste RES1 -création poste RES2 Anglais

2019 - suppression poste RES2 EPS et création d'un poste de DAF

2020 - suppression postes EEMCP2 Lettres et Mathématiques

- Création postes RES2 Lettres et Mathématiques

- Création poste RES1

2021 - suppression poste RES1 -création poste EMFE

Mme Ocran-Edmund : il n'y a plus d'EEMCP2 (enseignants formateurs du second degré) ?

Le Proviseur : ils sont regroupés sur Lomé et auront une mission de formation sur toute la zone Afrique Centrale

M Salomon : cette redistribution est faite à l'internationale.

5 Devoirs type Baccalauréat du samedi matin suite à l'annulation des épreuves de spécialité de mars.

Le Ministre de L'Education Nationale a supprimé les épreuves de spécialité coefficient 16. Un cadrage sera proposé aux enseignants. Nous devons donner du sens aux évaluations pour un baccalauréat de qualité avec des devoirs de 4h pendant encore 3 samedis matin dans les mois à venir.

Mme Longueville : Ces samedis peuvent-ils avoir lieu plus tard dans l'année ?

Le Proviseur : Nous construirons avec les enseignants

Mme Ocran : Y aura-t-il des coefficients en contrôle continu ?

Le proviseur : Oui, les barèmes sont maintenus

Le principe des devoirs le samedi matin pour les mois à venir est adopté.

6 Questions diverses

*Retards des parents à la sortie d'école

En maternelle, l'école se termine à 11h20 et 14h20. Le périscolaire à 15h30 et 16h30

En élémentaire, l'école se termine à 11h30 et 14h30. Le périscolaire à 15h30 et 16h30

A partir de ces horaires, après 10mn, nous facturerons des pénalités aux parents. Les parents qui comptabiliseront 3 retards dans le mois se verront facturer tous les moments comptabilisés dans un registre.

En maternelle/Kindergarten :	En élémentaire/Elementary
-de/from 11h30 à 12h30 = 50 ghc	-de/from 11h40 à 12h40 = 50 ghc
-de/from 14h30 à 15h30 = 50 ghc	-de/from 14h40 à 15h40 = 50 ghc
-de/from 15h30 à 16h30 = 50 ghc	-de/from 15h40 à 16h40 = 50 ghc
-de/from 16h30 à 17h30 = 50 ghc	-de/from 16h40 à 17h40 = 50 ghc
-de/from 17h30 à 18h30 = 50 ghc	-de/from 17h40 à 18h40 = 50 ghc

A mettre en place après les vacances de février

Les parents représentants au CE s'opposent à l'application immédiate de cette mesure sans information/sensibilisation préalable des conséquences du retard des parents et de la possibilité d'application de ces pénalités si ces retards persistaient. Ils souhaiteraient que cette mesure soit mise en place si aucune amélioration n'était constatée malgré ce rappel. Un des enseignants a le même

avis que les parents sur l'application immédiate de la mesure étant donné la période et la nécessité de faire un rappel aux parents sur ces retards.

Contre 0 :

Abstention : 1

Pour : 11

***Concernant les PAP est-il possible de garantir que tous les professeurs en ont pris connaissance et qu'ils font leur maximum pour les mettre en œuvre.**

Pour ce qui est des PAP, peut-être que l'intervention de Mme Cottet auprès des enseignants lorsqu'il s'agit d'enfants ayant des besoins de rééducation orthophonique pourrait aider à leur donner des ressources pour la mise en œuvre du PAP.

Réponse :

Tous les PAP ne relèvent pas que de Mme COTTET.

Mme OCRAN-EDMUND : donner plus de temps pour l'évaluation, une consigne par question, lecture voix haute, ne pas sanctionner les fautes d'orthographe sont des exemples de recommandations qui ne sont parfois pas respectées par les enseignants.

Le proviseur : n'hésitez pas à entrer en contact avec les enseignants dans un discours constructif.

***Les cartables des élèves sont vraiment très lourds (10 kg en moyenne) serait-il possible que les professeurs anticipent le fait de prendre les manuels, ou pas ? Par exemple. La règle par défaut pourrait être que les élèves n'apportent leur manuel que si l'enseignant leur en fait la demande au cours précédent. D'autant qu'ils ne les utilisent pas systématiquement et qu'ils peuvent projeter la page étudiée au besoin.**

Pour ce qui est des cartables trop lourds. L'année dernière la solution proposée était l'utilisation des casiers. Je ne sais pas si les élèves ont toujours accès aux casiers cette année. Je suppose que non avec les restrictions sanitaires en cours.

Réponse :

Actuellement les élèves ne bougent pas de salle.

Des casiers sont à disposition des élèves sauf pendant la période COVID.

Mme Delaigue pédagogiquement est contre le cartable numérique

Mme AYETÉY demande s'il est possible de savoir de quels livres les enfants ont besoin ? Se rapprocher des enseignants

***Evaluation/Bilan de réouverture**

L'AEFE, sur la demande du poste diplomatique, a souhaité la réouverture du Lycée Français d'Accra.

Mme OCRAN-EDMUND dit que les parents du Conseil d'Etablissement sont très satisfaits de l'organisation et un grand nombre de parents également pour cette rentrée. Ils adressent leurs félicitations à l'organisation mise en place par l'administration et la direction et remercie l'ensemble du personnel pour leur implication. Les parents élus relaient les plaintes et suggestions de 20 parents qui ont répondu à l'appel des questions diverses à l'ordre du jour.

Le proviseur souhaiterait que toutes les opinions soient relayées qu'elles soient positives ou négatives.

Le protocole a été écrit pour une réouverture dès qu'il y en aurait la possibilité.

Le proviseur rappelle que le bien des enfants est d'être en classe.

Tout a été mis en œuvre et la vigilance de tous les personnels permet l'accueil de tous les enfants à l'école.

Notre mission est de réussir cette rentrée et tout le personnel agit pour cela.

Nous envoyons des messages collectifs, des comptes-rendus, il faut lire attentivement ces documents. La grande majorité des questions qui nous sont posées très régulièrement sont souvent des questions auxquelles nous avons déjà répondu.

***Proposition de réorganisation des rythmes scolaires pour le primaire du fait de la COVID 19**

Les rythmes scolaires ont été longuement pensé par les équipes de direction, d'enseignants, administratives pour permettre une efficacité maximale en pensant à toutes les contraintes journalières du point de vue des enfants, des enseignants ainsi que des parents.

***Maintien d'une continuité pédagogique pour les élèves touchés directement ou indirectement par la COVID 19**

Les enseignants, qui ont repris en présentiel, ne pourront faire du distanciel en même temps, ce n'est pas envisageable.

***Quid de l'évaluation trimestriel des élèves absents pour une durée prolongée due à la COVID 19**

Il n'y aura pas de redoublement mais il faut être conscient de la mise en difficulté des élèves l'année prochaine s'ils sont trop longtemps absents de l'école.

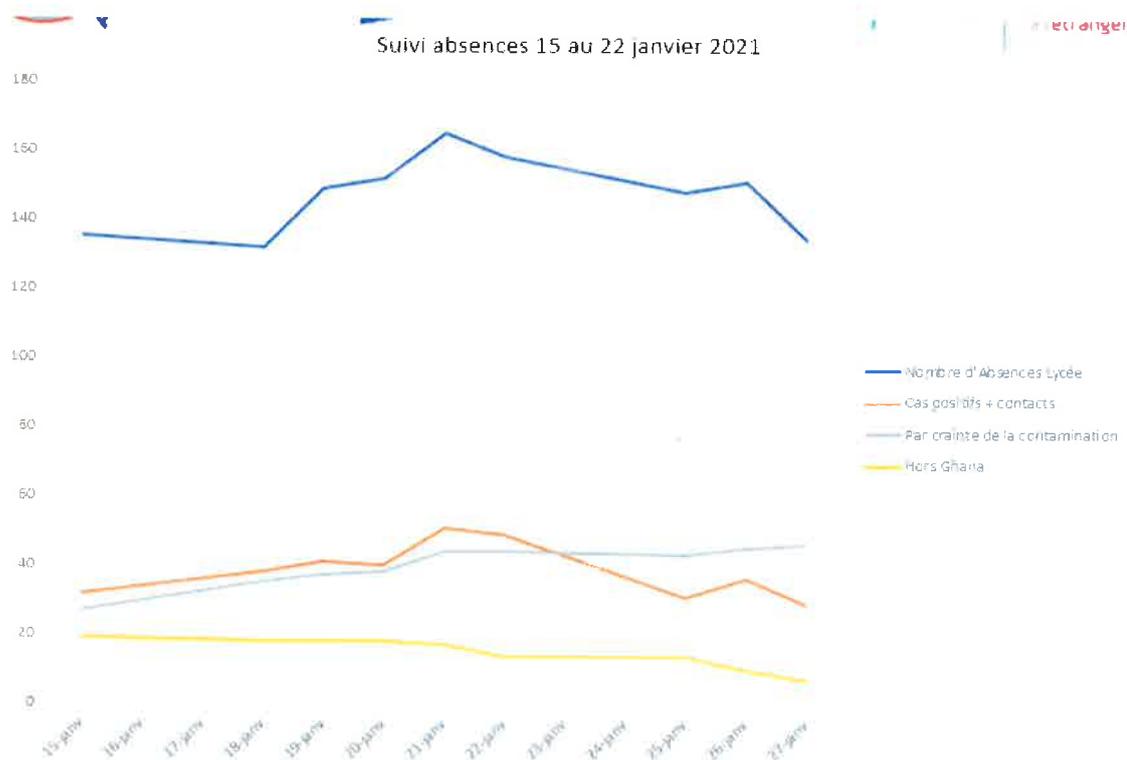
***La communication relative au contexte sanitaire actuel. Comment communiquer pour maintenir un climat de confiance?**

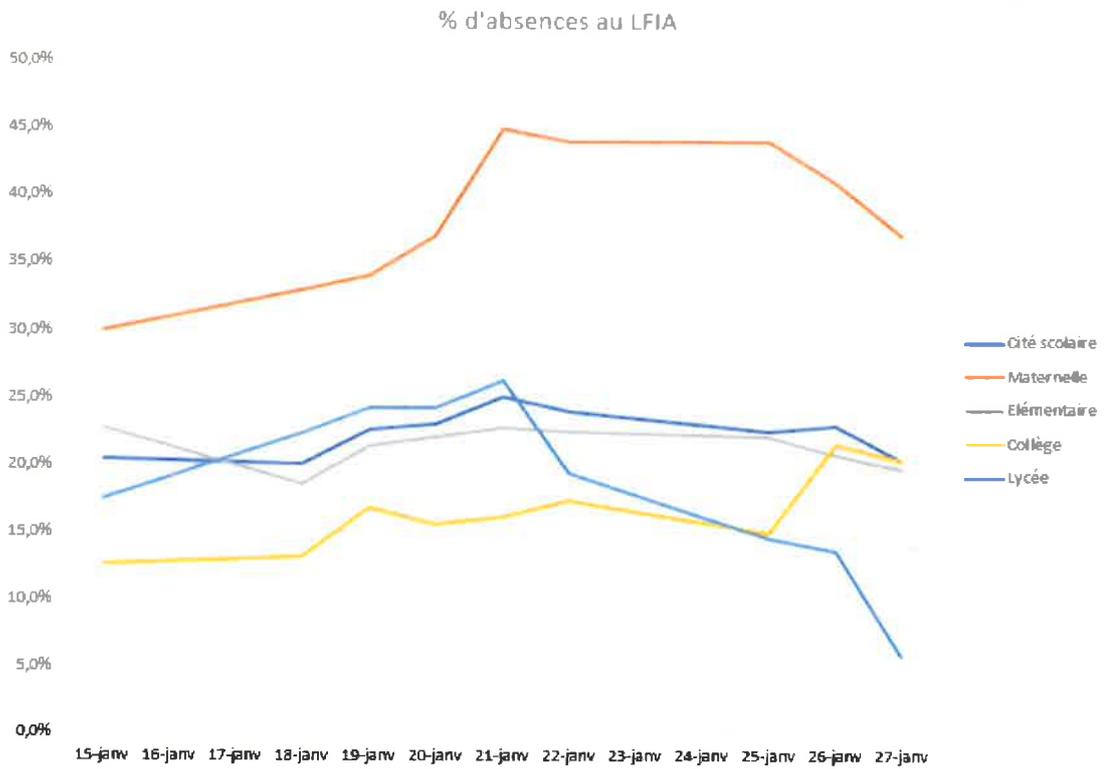
Fermeture de l'établissement mi-mars 2020 - mise en œuvre de l'enseignement à distance pour tous les niveaux de classe de la PS à la Terminale,

Réouverture aux classes à examen le 5 octobre 2020

Validation du protocole de réouverture par le CE après consultation du CHSCT, conseil pédagogique, conseil des maîtres et approbation par Mme l'Ambassadeur de France,

Nous n'avons pas le droit de déclarer un personnel COVID à l'ensemble des parents. Nous suivons le protocole, les parents doivent faire confiance à l'ensemble de l'équipe du LFIA. Nous gérons au jour le jour les cas covid, les cas contacts, les évictions et les retours d'élèves de façon précautionneuse. Il en va de l'intérêt de tous. Il n'y a pas eu de contaminations dans l'école.





***Convocation du CHSCT et CHS**

Nous discuterons des climatiseurs au prochain CHSCT pour déterminer la meilleure utilisation possible pour le bien de tous.

Secrétariat de séance

Co-secrétariat

Mme Karine Sako

Mme Maelle Longueville

